



heritage et dossierbde surendettement

Par **nath22**, le **10/08/2019** à **14:36**

bonjour

mon pere vient de decede et je vais heriter juste d une assurance vie a la hauteur d environ 25000 euros

cependant j ai un dossier de surendettement pour environ 10000 EUROS qui vient d etre renouvele apres 2 ans

je voulais savoir si je devais informer la BDF et si oui que peuvent t il faire quand l argent va venir sur mon compte

merci de votre reponse assez detaillee 😊

Par **Visiteur**, le **10/08/2019** à **15:57**

Bonjour

La bonne foi et un des éléments de l'acceptation d'un dossier de surendettement. OUI, vous devez signaler cet héritage.

Regardez le paragraphe "retour à meilleure fortune", c'est une question de respêct des règles et institutions.

Mais cela ne veut pas dire que le plan sera remis en cause, s'il se déroule normalement.

Contactez la BDF.